

Là où le célibat blesse. L'estimation du célibat en milieu agricole

*Christophe GIRAUD**

* Université Paris Descartes, Sorbonne Paris Cité, CNRS, UMR8070, F-75270 Paris
et INED, UR03, F-75020 Paris, France.
christophegiraud@me.com

Résumé – L'article cherche à analyser l'origine de la très grande disparité des estimations du célibat en milieu agricole dans la littérature scientifique française en s'intéressant à la construction statistique et sociologique de ce phénomène. Les différences de définition de la population agricole, de l'unité statistique, de la personne de référence de ces unités, ou des indicateurs du célibat sont examinées successivement pour les enquêtes quantitatives de la statistique publique et de la statistique agricole. Enfin l'article propose une estimation du célibat en agriculture et une comparaison de la situation des agriculteurs et des agricultrices par rapport aux autres milieux socioprofessionnels.

Mots-clés : célibat, agriculture, estimation, méthode quantitative

Questions and answers about the estimation of farmer's celibacy in France

Abstract – This paper aims to understand the disparity of the estimations of farmer's celibacy through many French scientific publications. This inquiry has been focused on the statistical and sociological construction of celibacy and agriculture. The differences in the definition of farmer's population, statistical unit, reference person, or celibacy's indicators are studied in various statistical surveys. Finally this paper suggests an estimation of farmer's celibacy and a comparison with other professions.

Keywords: Celibacy, Agriculture, Estimation, Quantitative Method

Classification JEL: C00, J12, Q12

Remerciements : Je remercie vivement Laurent Toulemon pour sa lecture serrée et ses conseils qui ont permis d'améliorer grandement ce texte. Merci également à Jacques Rémy et Muriel Letrait pour leur écoute et leurs conseils toujours judicieux.

1. Introduction

Le succès médiatique d'émissions de télé-réalité comme *L'amour est dans le pré* a eu le mérite de rendre public un problème déjà bien connu des sociologues, le célibat masculin en milieu agricole. Traduisant la dévaluation progressive de la position des agriculteurs sur des marchés matrimoniaux qui se sont ouverts largement au cours de la seconde partie du XX^e siècle (Bourdieu, 1962), le risque de célibat semble s'être réduit pour les agriculteurs après 1975 avec l'élimination massive d'exploitations de très petite taille (Jégouzo, 1991). Cette évolution donne cependant lieu à des évaluations variées et pas toujours concordantes : à partir des enquêtes du Ministère de l'Agriculture, Rattin (2005, p. 24) estime qu'« en 2003 comme en 2000, 26 % des hommes, exploitants professionnels, ne vivent pas en couple, contre 19 % en 1988 ». À partir de l'enquête INSEE « Étude de l'histoire familiale » (EHF), Bessière (2008, p. 52) dénombre 13,1 % d'hommes agriculteurs ne vivant pas et n'ayant jamais vécu en couple en 1999, chiffre à peine plus élevé que celui de la population française masculine. Les estimations du célibat en milieu agricole peuvent aller du double au simple selon les données utilisées. Problème social dont on connaît les racines historiques dans le premier cas (Bourdieu, 1962 ; Jégouzo, 1979), le célibat n'est plus qu'un problème en voie de résorption dans le second. Le sens de l'évolution du phénomène est alors complètement transformé.

Quelles sont les raisons de ces disparités ? Quels sont les données et les modes de calcul les plus adaptés pour avoir une bonne estimation du célibat en milieu agricole ? Et une estimation qui permette de faire une comparaison avec les autres milieux sociaux ? Les chiffres n'ont de sens que s'ils sont remis dans le contexte de l'enquête qui permet de les produire. Ces disparités sont à relier ici plus précisément à trois éléments des enquêtes quantitatives :

- la définition du groupe des agriculteurs,
- l'unité statistique et l'identification de son éventuelle personne de référence et,
- la définition des indicateurs du célibat.

L'analyse de ces disparités se fera en s'appuyant sur trois enquêtes : le recensement agricole (RA) réalisé en 2000 par le ministère de l'Agriculture, l'enquête « Étude de l'Histoire Familiale » (EHF) de 1999 et l'enquête « Formation et Qualification Professionnelle » (FQP) de 2003, ces deux dernières étant réalisées par l'INSEE¹ et posera la question de la comparabilité

¹ Étude de l'histoire familiale (EHF) (1999) et Formation et Qualification professionnelle (FQP) (2003), INSEE, Centre Maurice Halbwachs (CMH). Je remercie le centre Quetelet d'avoir mis ces deux enquêtes INSEE à ma disposition.

entre les enquêtes de la statistique agricole et celles de la statistique publique². Nous proposerons une estimation permettant une certaine comparabilité entre les différentes sources et nous concluons cet article par une comparaison du célibat selon les différentes professions et catégories socioprofessionnelles (PCS).

2. La définition de la population : qui est agriculteur ?

Une première explication de ces disparités statistiques vient de ce que la population des agriculteurs ne coïncide pas entre les enquêtes du Ministère de l'agriculture et les enquêtes INSEE³. Du côté de la statistique agricole, l'identification des agriculteurs se fait en deux temps : celle des exploitations agricoles d'abord, puis celle des responsables de ces exploitations⁴. L'exploitation agricole est l'unité statistique de base qui emploie les agriculteurs⁵. Celle-ci est définie par des critères objectifs, indépendants de l'évaluation des individus : une exploitation agricole est « une unité économique et de production répondant simultanément aux trois conditions suivantes : elle crée des produits agricoles⁶ ; elle atteint ou dépasse une certaine dimension (en superficie⁷, en nombre d'animaux, en volume de production. . .) ; elle est soumise à une gestion courante indépendante » (SCEES 2000, p. 9). D'une certaine manière, c'est l'unité « exploitation » qui est agricole et qui confère à ses membres l'étiquette de « population agricole ». Les individus recensés dans une exploitation sont dans des situations très variées par rapport à celle-ci : ils peuvent contribuer directement au travail agricole ; ils peuvent faire partie de la famille de ceux qui contribuent au travail agricole sans eux-mêmes travailler sur l'exploitation, ils peuvent simplement être hébergés sur l'exploitation agricole sans lien familial avec le reste du ménage. La population de l'exploitation agricole réunit donc des travailleurs de l'exploitation-entreprise ainsi que les personnes qui vivent sur l'exploitation considérée cette fois comme espace résidentiel. La « population agricole » définie à partir des exploitations a donc un caractère dual qui

² Les données administratives de la MSA constituent une troisième source de données pour évaluer le célibat en milieu agricole, mais nous n'avons pu en disposer. À notre connaissance, aucune évaluation du célibat n'est faite à partir de cette source.

³ Cette section reprend une grande part des analyses de Jacques Rémy (1987).

⁴ S'en tenir aux seuls responsables des exploitations agricoles est le choix fait par toutes les publications de la statistique agricole traitant du célibat que j'ai pu consulter. Comme nous le verrons dans ce papier, d'autres choix sont possibles.

⁵ Pour comprendre la construction historique de cette notion, voir par exemple Laurent et Rémy, 2000.

⁶ Spécifiés dans une liste.

⁷ En pratique, une exploitation doit avoir une superficie d'au moins un hectare ou bien posséder une superficie en cultures spécialisées supérieure ou égale à 0,2 hectares (20 ares) ou bien présenter une activité suffisante de production agricole estimée en nombre d'animaux (par exemple une vache ou une jument poulinière ou muletère, etc.) (SCEES, 2000, p. 7-9).

correspond à une réalité ancienne : la famille et l'exploitation agricole coïncident dans la mesure où tous les membres de famille seraient appelés à aider sur l'exploitation. Les relations entre membres de l'exploitation agricole seraient indissociablement des relations de travail et des relations familiales (Barthez, 1982). Pour la statistique agricole, l'exploitation est construite à la fois comme une entreprise et comme un ménage.

Intervient alors un deuxième critère d'identification. La statistique agricole distingue les responsables de l'exploitation, des autres personnes recensées. Les individus désignés comme les responsables des exploitations sont ainsi définis comme des « agriculteurs » au sens plein du terme⁸. Rappelons qu'on distingue de ce point de vue deux types d'exploitation : les exploitations « individuelles », dont le responsable est unique, le chef d'exploitation ; les exploitations « sociétaires » (qui peuvent connaître plusieurs formes : GAEC, EARL, SCEA, groupement de fait...) qui sont pourvues de plusieurs responsables, appelés « co-exploitants ». En 2000, 65 593 exploitations agricoles (individuelles et sociétaires) sont comptabilisées dans la base au 1/10^e du recensement agricole. Ces exploitations abritent 206 363 individus dont 71 831 chefs d'exploitation ou co-exploitants⁹ soit 34,8 % de la population familiale. Les « agriculteurs » au sens du recensement agricole sont donc essentiellement les entrepreneurs, les patrons de l'exploitation.

Du côté de l'INSEE, les individus, membres (permanents) des logements ordinaires¹⁰, sont invités à déclarer leur profession. Cette réponse individuelle permet de coder les individus comme agriculteurs. L'INSEE peut alors construire une « population des ménages d'agriculteurs »¹¹, qui rassemble les ménages dont la personne de référence a déclaré la profession d'agriculteur. L'INSEE peut donc évaluer les agriculteurs en tant que groupe d'actifs (éventuellement élargi aux actifs retraités)¹² ou en tant que population familiale. Mais là aussi, même si le stéréotype conduit à assimiler les membres

⁸ Ce choix a entériné l'invisibilisation du travail des femmes, longtemps cantonnées au statut d'aide familial (Barthez, 1982), mais l'avènement des exploitations sociétaires comme l'EARL a permis aux femmes d'obtenir plus facilement un statut professionnel et un codage statistique identiques à ceux de leur mari.

⁹ Le nombre de chefs d'exploitation ou co-exploitants est plus important que le nombre d'exploitations car à la différence des exploitations individuelles dirigées par un chef, les exploitations sociétaires comportent plusieurs co-exploitants. Presque toujours, afin de se caler sur le nombre d'exploitations agricoles en France, les estimations du célibat issues de la statistique agricole s'appuient sur la sous-population des chefs d'exploitation ou des premiers co-exploitants (voir par exemple Rattin, 2002a ; Giraud, 2012). On perd ce faisant 6 238 individus soit 8,7% des co-exploitants.

¹⁰ Pour une présentation détaillée de la façon dont les enquêtes INSEE ou INED approchent les ménages, voir Toulemon (2011).

¹¹ INSEE 1998, p. 42.

¹² Bessière (2008) estime le célibat en s'appuyant sur une population d'actifs et de retraités agricoles masculins.

du ménage à des travailleurs sur l'exploitation, les individus des « ménages agricoles » sont loin d'être tous professionnellement agriculteurs.

Ces deux façons de repérer les agriculteurs (par le statut de co-exploitant dans une exploitation ou par la profession des individus vivant dans un ménage ordinaire) divergent au moins sur deux points : être responsable d'une exploitation agricole ne signifie pas forcément se considérer comme agriculteur ; les agriculteurs ne sont pas tous responsables d'une exploitation agricole mais peuvent avoir des statuts divers (aide familial ou exploitant retraité).

Premier point, la population des co-exploitants regroupe des personnes qui ne se déclarent pas toutes d'abord comme agriculteurs¹³. En effet, 68,8 % des co-exploitants déclarent une profession principale d'exploitant agricole. 9,0 % déclarent être des agriculteurs retraités à titre principal. Presque un quart des co-exploitants ne sont donc pas agriculteurs au regard de la profession principale déclarée. Le fait d'obliger les individus à choisir une seule profession (comme c'est le cas dans FQP ou EHF) conduit alors à éliminer ce quart de co-exploitants qui exercent leur profession à titre secondaire¹⁴. Les agriculteurs de l'INSEE sont structurellement moins nombreux que les agriculteurs de la statistique agricole dans la mesure où les agriculteurs à titre secondaire sont éliminés. Cela a des conséquences importantes sur la structure de la population puisque 80 % des co-exploitants, agriculteurs à titre secondaire, travaillent sur des exploitations agricoles dont la dimension économique est relativement réduite (inférieure à 16 UDE¹⁵) alors que cela ne concerne qu'un tiers de l'ensemble des co-exploitants. La médiane de la superficie des exploitations tenues par les agriculteurs à titre secondaire, est de 3,7 hectares contre 28,5 hectares pour l'ensemble des agriculteurs (à titre principal ou secondaire). Les agriculteurs de FQP ou EHF sont donc les agriculteurs qui n'ont presque toujours que cette activité professionnelle¹⁶ et

¹³ Le recensement agricole permet à chaque membre recensé dans une exploitation de déclarer une profession principale et une profession secondaire.

¹⁴ Mais même avec la possibilité de déclarer deux professions, les populations ne coïncideraient pas tout à fait car 3,4 % des co-exploitants ne se déclarent agriculteurs ou agriculteurs retraités ni à titre de profession principale, ni à celui de profession secondaire. Il suffit de posséder une jument poulinière sur une petite superficie (médiane de 2,95 hectares) pour être considéré comme agriculteur dans le Recensement Agricole, ce qui peut être le cas de personnes de milieu aisé sans rapport avec la profession agricole.

¹⁵ Unité de Dimension Européenne. Il s'agit d'un indicateur qui mesure la dimension économique des exploitations agricoles en prenant en compte les surfaces utilisées et leur orientation productive. Pour chaque hectare d'une production donnée et pour chaque animal est appliqué un coefficient régional qui correspond à la marge brute potentiellement dégagée par l'exploitation. Le total de la marge brute standard d'une exploitation peut s'exprimer en UDE ou en hectare équivalent-blé (1 UDE=1,5 ha éq. blé).

¹⁶ 90,7 % des co-exploitants s'étant déclarés « exploitants agricoles » n'ont que cette activité professionnelle.

qui travaillent sur des exploitations d'une superficie plus importante que les autres.

Deuxième point, les agriculteurs ne sont pas tous des responsables d'exploitation agricole. En effet, se déclarer agriculteur dans FQP ne donne pas l'assurance d'être considéré comme un chef d'exploitation ou un co-exploitant au sens du recensement agricole : 12,4 % des agriculteurs dans FQP 2003 ont un statut d'aide familial, c'est-à-dire de travailleurs à titre gratuit sur l'exploitation agricole¹⁷. Parmi ces aides familiaux, on trouve des conjoints évidemment mais aussi des jeunes, fils ou filles d'exploitants, qui ont des chances non négligeables d'être un jour responsables de l'exploitation, et dont il est légitime d'évaluer la propension au célibat. Les agriculteurs de FQP sont donc des personnes qui travaillent dans l'agriculture en tant que non-salariés, à titre principal, et peuvent avoir deux statuts au moins : indépendant (si le co-exploitant est sans salarié) ou employeur (s'il a des salariés avec lui), ou bien travailleur à titre gratuit (aide familial). Les agriculteurs des enquêtes INSEE incluent donc évidemment les aides familiaux¹⁸, qui sont exclus quand on ne considère que les co-exploitants.

Les retraités de l'agriculture sont aussi une catégorie de population qui pose problème selon la définition de la population retenue. Les responsables d'une exploitation (co-exploitants pour le RA) peuvent être des agriculteurs actifs ou retraités. Mais tous les retraités agricoles dans le RA ne sont pas des co-exploitants : certains agriculteurs transmettent au moment de la retraite leur responsabilité dans l'exploitation à leur successeur même s'ils continuent à vivre et à donner des coups de main sur l'exploitation. Au fil du temps, ceux qui ont pris leur retraite transfèrent davantage leurs responsabilités, ce qui les fait glisser davantage de la population des co-exploitants vers celle de « population familiale »¹⁹. La population des co-exploitants de la statistique agricole ne coïncide donc ni avec celle des actifs ou retraités (comme le montre le Tableau 1) ni avec celle des seuls actifs (dont les données sont présentées dans le Tableau 2) des enquêtes INSEE.

Comme prévu, le poids des personnes âgées dans la population agricole est bien plus important dans l'enquête EHF que dans l'enquête RA 2000 (il va du simple au double). Un second facteur favorise cette disparité. Si un agriculteur retraité ne vit plus sur l'exploitation et n'y travaille plus (que celle-ci ait été

¹⁷ 22,5 % des actifs agricoles de EHF 1999 se déclarent aides familiaux à titre principal dans leur emploi.

¹⁸ Jégouzo (1991, p. 47) prend bien soin de distinguer les chefs d'exploitation des autres actifs (aides familiaux) pour effectuer ses estimations du célibat et propose même plusieurs taux différents en fonction du champ de la population : 18 % des chefs d'exploitation masculins, 77 % des aides familiaux masculins et 23 % des agriculteurs exploitants (chefs+aides familiaux) masculins sont célibataires en 1982 (données INSEE, Recensement de population au 1/20^e).

¹⁹ Ceux qui restent en revanche exploitants à un âge avancé peuvent l'être en raison d'un célibat qui n'a pas permis d'avoir de successeur. On ne discute donc pas abstraitement des critères nécessaires pour définir une population agricole homogène.

Tableau 1. Répartition des agriculteurs (actifs ou retraités) de chaque sexe selon l'âge

	Les hommes du RA 2000 en %	Les femmes du RA 2000 en %	Les hommes de EHF 1999 en %	Les femmes de EHF 1999 en %
16-29 ²⁰	6,3	2,8	5,5	1,6
30-39	22,2	15,7	13,2	6,0
40-49	28,6	22,3	15,1	8,6
50-59	25,3	30,0	12,1	10,9
60 et plus	17,7	29,2	54,1	72,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : RA 2000, EHF 1999.

Champ : Tous les co-exploitants pour le RA, N = 15 520 pour les hommes et 4 139 pour les femmes (78,9 % des co-exploitants sont des hommes) ; tous les individus se déclarant agriculteurs (actifs et retraités) pour EHF²¹, N = 6 958 pour les hommes et N = 8 250 pour les femmes (45,8 % des agriculteurs actifs ou retraités sont des hommes). Données pondérées avec la variable Poids.

Lecture : 6,3 % des co-exploitants masculins recensés en 2000 ont 16 ans ou plus et moins de 30 ans.

reprise ou qu'il n'y ait pas eu de successeur et qu'elle ait été vendue), il devient invisible pour le recensement agricole. L'agent recenseur de la statistique agricole compte la main-d'œuvre ou les résidents mais ne dresse pas un arbre généalogique de la famille des exploitants, fils d'agriculteurs. L'enquête EHF, comme les autres enquêtes INSEE, s'intéresse à tous les ménages ordinaires et, à la différence du RA, inclut donc potentiellement dans sa base « individus » les retraités agricoles qui ne vivent pas sur leur ancienne exploitation et qui n'y travaillent pas²².

La conclusion à tirer est que la population des co-exploitants ne peut être comparée sans précaution à la population des agriculteurs des enquêtes INSEE. Deux critères semblent permettre de construire une population comparable entre les deux enquêtes : se limiter aux actifs ; s'en tenir à la profession (principale) déclarée par les individus. Pour la statistique agricole, on inclut ainsi toutes les personnes résidant ou travaillant sur l'exploitation qui se déclarent « exploitants agricoles » ou « aides familiaux » à titre principal. Pour

²⁰ Dans EHF, seules les personnes de 18 ans et plus sont interrogées. Pour le RA, les enfants de 16 ans ou plus peuvent apporter du travail à l'exploitation et être déjà déclarés comme ayant une profession agricole. En deçà de 16 ans, ils sont automatiquement déclarés inactifs.

²¹ La base de données que nous utilisons fusionne la table ADU_MDIF (des adultes interrogés dans EHF) où l'on trouve les informations sur l'histoire conjugale des individus et la table RPaduDif (adultes interrogés au recensement de population) où l'on trouve les informations concernant la profession des individus de EHF. L'information sur la profession manque cependant pour 2 % des individus interrogés dans EHF qui n'ont pas été retrouvés dans le RP.

²² L'enquête EHF a aussi interrogé des individus vivant en collectivité, mais ils ne figurent pas dans le fichier principal de l'enquête EHF. Les agriculteurs retraités qui résident en maison de retraite sont donc invisibles pour le RA comme pour la base adultes d'EHF.

les enquêtes INSEE, sont inclus tous les individus qui se déclarent agriculteurs actifs²³. Avec un tel critère la part des hommes agriculteurs dans le RA 2000 est de 64,6 % de la population ainsi délimitée. Ils sont 58,1 % dans l'enquête EHF avec le même critère. Le tableau suivant montre la proximité de la structure par sexe et par classe d'âge de la population définie de cette manière pour les deux enquêtes.

Tableau 2. Répartition des agriculteurs (actifs) de chaque sexe selon l'âge

	Les hommes agriculteurs à titre principal du RA 2000 en %	Les femmes agricultrices à titre principal du RA 2000 en %	Les hommes agriculteurs actifs de EHF 1999 en %	Les femmes agricultrices actives de EHF 1999 en %
16-29	10,0	3,7	11,5	5,3
30-39	26,1	18,6	27,7	20,5
40-49	31,2	30,0	31,7	29,7
50-59	27,0	35,8	24,3	33,8
60 et plus	5,7	12,0	4,8	10,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : RA 2000, EHF 1999.

Champ : Tous les individus exploitants ou aides familiaux à titre principal pour le RA, N = 42 259 hommes et 23 118 femmes ; tous les individus actifs se déclarant agriculteurs pour EHF (données pondérées avec la variable Poids), N = 3 276 pour les hommes et 2 362 pour les femmes.

Lecture : 10,0 % des hommes exploitants ou aides familiaux à titre principal en 2000 ont entre 16 et moins de 30 ans.

Ce choix de population a cependant des conséquences importantes sur les données : il coïncide, on l'a dit, avec l'élimination d'une frange des exploitations de petite taille que les individus exploitent à titre secondaire²⁴. Mais ce faisant, on élimine aussi des individus qui ont une autre activité professionnelle et dont les conditions de vie et l'appartenance sociale sont très différentes des actifs qui sont seulement agriculteurs. On s'aligne sur

²³ Selon le RA 2000, le taux de célibat est très dissemblable selon le statut de chaque individu : 23,6 % des exploitants masculins n'ont jamais été mariés contre 64,0 % des aides familiaux masculins. C'est moins vrai pour les femmes puisque 4,7 % des exploitantes n'ont jamais été mariées contre 5,5% des aides familiales. Les aides familiaux masculins ne représentent cependant que 3,9 % de la population familiale masculine des exploitations agricoles en 2000.

²⁴ La statistique agricole a pris l'habitude depuis le recensement 2000 de calculer ses statistiques sur la population des exploitations dites « professionnelles », c'est-à-dire définies par des seuils minimaux de temps de travail agricole (au moins 75 % d'un temps plein) et de dimension économique (au moins 8 UDE). Ce choix conduit à éliminer par conséquent presque tous les agriculteurs actifs à titre secondaire (3 % des co-exploitants professionnels). Sans s'étendre sur ces critères statistiques et sur les enjeux politiques sous-jacents (Rémy, 1987 et 1990), il faut noter que la structure par âge et par sexe de la population des co-exploitants professionnels est moins bonne pour la comparaison avec EHF1999 que la population des actifs agricoles, mais bien meilleure que celle des co-exploitants.

un modèle professionnel où l'individu n'a qu'une seule activité et s'identifie pleinement à cette activité ce qui exclut d'autres formes de rapport à l'activité professionnelle (Rémy, 1986). L'effet statistique de ce choix sur la mesure du célibat n'est pas clair : les petits exploitants sont plus souvent célibataires que les gros mais le fait d'avoir une autre activité professionnelle réduit le risque de célibat (Giraud, 2012). L'effet global est donc indéterminé.

3. L'unité statistique : « ménage », « exploitation agricole » ou « individu » ?

Un deuxième élément qui explique les écarts importants entre estimations est l'unité statistique à partir de laquelle est évalué le célibat. Celui-ci peut en effet être dénombré à l'échelle de l'exploitation agricole, du ménage, ou de l'individu.

3.1. Les estimations « exploitations » et « ménage » et le problème de la désignation de la « personne de référence »

En matière d'estimation du célibat, les enquêtes de la statistique agricole peuvent prendre pour unité statistique de référence « l'exploitation agricole » personnifiée par son chef ou son premier co-exploitant (dans le cas d'exploitations sociétaires)²⁵. Le taux de célibat est alors obtenu en divisant le nombre de chefs d'exploitation ou de premiers co-exploitants célibataires par le nombre d'exploitations agricoles. Les aides familiaux et autres co-exploitants sont tout simplement éliminés de ce calcul. Une nouvelle fois, au cœur de ce mode de calcul, l'enjeu est celui du sort des exploitations agricoles, et non de chacun de ses membres. Et ce sort semble étroitement lié, dans un schéma supposé de transmission filiale, à la capacité du chef d'exploitation à faire couple et *in fine* à avoir une descendance.

Le célibat est parfois estimé à partir de l'unité statistique « ménage ». Kaufmann (1994) par exemple approche ainsi « les ménages à une seule personne » pour approcher « vie seule » qui est une facette du célibat. Le ménage est, comme l'exploitation agricole, l'unité à laquelle s'applique le qualificatif de « célibataire ». La situation maritale de la personne de référence du ménage donne sa qualité au ménage. Le taux de célibat se calcule en divisant le nombre de personnes de référence, agriculteurs célibataires, par le nombre total de ménages dont la personne de référence est agriculteur. Comme pour la statistique agricole, les enfants d'agriculteurs (célibataires) vivant dans le ménage ne font pas partie du numérateur de ce taux.

²⁵ Pour des exemples de mise en œuvre de cette convention, voir par exemple, SCEES (2002) ou Rattin (1999) qui limite son analyse aux seules exploitations individuelles personnifiées par leur chef (excluant les exploitations sociétaires, à plusieurs co-exploitants).

À champ de population identique (les actifs agricoles à titre principal), il est possible de penser que la structure par sexe et par classe d'âge de la population des agriculteurs, personnes de référence des ménages et celle des premiers co-exploitants sont proches. Le tableau ci-dessous montre qu'effectivement la structure est proche pour les hommes. Elle l'est en revanche beaucoup moins pour les femmes.

Tableau 3. Répartition des agriculteurs (actifs) de chaque sexe selon l'âge (population des personnes de référence²⁶ ou premiers co-exploitants)

	Les hommes premiers co-exploitants actifs agriculteurs à titre principal du RA 2000 en %	Les femmes premières co-exploitant actives agricultrices à titre principal du RA 2000 en %	Les hommes personnes de référence agriculteurs de EHF 1999 en %	Les femmes personnes de référence agricultrices EHF 1999 en %
16-29	7,3	2,8	6,0	5,8
30-39	26,7	15,9	26,2	8,7
40-49	32,9	24,0	34,6	15,8
50-59	27,7	36,4	28,0	43,6
60 et plus	5,4	20,9	5,2	26,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Structure par sexe	78,2	21,8	94,6	5,4

Sources : RA 2000, EHF 1999.

Champ : Chefs d'exploitation ou premiers co-exploitants actifs non salariés agricoles à titre principal pour le RA, N = 33 726 hommes et 9 391 femmes ; personnes de référence se déclarant agriculteurs ou agricultrices actifs dans la table des adultes interrogés dans EHF (données pondérées par la variable poids), N = 2 743 hommes et 156 femmes.

Lecture : 7,3 % des chefs d'exploitation ou premiers co-exploitants masculins à titre principal ont moins de 30 ans.

L'unité statistique produit cette distorsion, en particulier le choix de la personne de référence : dans le recensement de population sur lequel s'appuie EHF, la personne de référence de la famille est « l'homme du couple, si la famille comprend un couple, ou le parent de la famille monoparentale ». Cette construction explique pourquoi les femmes personnes de référence sont si peu nombreuses (5,4 %) avec une unité statistique « ménage » si l'on n'utilise que l'information sur la personne de référence²⁷. Les 156 femmes

²⁶ Pour cette section sur les personnes de référence, les statistiques tirées de EHF ont comme précédemment été calculées à partir des informations disponibles au recensement de population (qui donne le statut de la personne dans le ménage) sur les personnes interrogées dans EHF.

²⁷ On pourrait alors imaginer de dépasser la notion de personne de référence en choisissant les ménages sur la base de la profession agricole d'un des deux conjoints (quel qu'il soit). On disposerait alors d'une population de ménages avec des conjointes dont le mari a une autre activité professionnelle, des ménages où les conjoints masculins sont agriculteurs

agricultrices, personnes de référence dénombrées avec cette convention, ont un profil particulier et bien connu : ce sont celles dont le mari est décédé, qui continuent à gérer l'exploitation familiale. Elles sont donc souvent très âgées ; dans une proportion plus faible, ce sont également certaines femmes plus jeunes, célibataires ou divorcées qui gèrent l'exploitation familiale. Dans le RA 2000, les femmes chefs d'exploitation ou premières co-exploitantes regroupent également les femmes agricultrices célibataires, les femmes dont le compagnon masculin a un autre métier, et surtout celles dont le mari a pris sa retraite (ou est décédé) en laissant les rênes de l'exploitation à son épouse. Le poids des jeunes femmes y est plus important.

Si la population des agricultrices est peu comparable d'une enquête à l'autre en raison du choix de la personne de référence, au moins peut-on penser que les hommes dirigeant une exploitation sont correctement repérés. La structure par âge pour les hommes est assez similaire. On peut donc se demander si, en se limitant aux seuls hommes responsables d'exploitation, le calcul du taux de célibat avec une unité statistique « exploitation agricole » n'est pas proche de celui calculé avec une unité statistique « ménage » dans une enquête INSEE.

Calculons le taux de célibat des agriculteurs²⁸ à partir d'une des enquêtes INSEE, l'enquête Formation et Qualification Professionnelle 2003 (FQP). Avec une unité statistique « ménage », les personnes de référence « agriculteurs actifs » célibataires sont rapportées au nombre de ménages dont la personne de référence est « agriculteur actif ». Le taux de célibat de l'ensemble de la population des hommes agriculteurs personnes de référence (N = 430) est de 12,6 % contre 9,8 % pour l'ensemble des hommes personnes de référence²⁹. L'estimation est particulièrement faible par rapport aux chiffres du recensement agricole (23,6 % des premiers co-exploitants agriculteurs à titre principal sont célibataires). Deux estimations « ménage » sur une population d'actifs agricoles avec le même mode de calcul. Pourquoi une telle différence qui va du simple au double ?

La réponse est à chercher une nouvelle fois au niveau des conventions qui désignent le chef d'exploitation pour le RA et la personne de référence pour FQP (ou EHF). Si la désignation de la personne de référence a une dimension sexuée, elle a également ici une dimension générationnelle. Selon le site de l'INSEE : « La personne de référence du ménage est déterminée à partir de

et pas leur conjointe et des ménages où les deux membres du couple se déclarent agriculteurs. Cela éviterait de rendre invisible une partie des femmes agricultrices.

²⁸ Pour ce calcul, nous utilisons la définition du célibat fondée sur la situation matrimoniale légale (les individus n'ont jamais été mariés). Une discussion sur les différents indicateurs du célibat sera effectuée dans la section 3 de ce texte et nous amènera à privilégier d'autres indicateurs.

²⁹ Le taux de célibat des personnes de référence agriculteurs est de 9,7 % avec EHF 1999 (226 personnes de référence hommes agriculteurs célibataires sur les 2 743 ménages dont la personne de référence est un homme agriculteur).

la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui le composent. Il s'agit le plus souvent de la personne de référence de la famille [l'homme] quand il y en a une, ou de l'homme le plus âgé, en donnant priorité à l'actif le plus âgé ».

Du côté du recensement agricole en revanche, c'est le responsable de l'exploitation le plus jeune dans le ménage qui est reconnu comme chef d'exploitation et est interrogé comme l'indiquent les consignes aux enquêteurs : « On ne retient qu'une seule personne comme chef d'exploitation ou premier co-exploitant : celle qui assure la plus grande part de responsabilité. En cas d'égalité, on privilégie la personne la plus jeune : c'est la personne qui a le plus de chance de devenir le seul chef d'exploitation à l'avenir. Les autres personnes physiques qui participent à la gestion courante sont des co-exploitants ». Dans tous les cas, la désignation de la personne de référence du ménage et celle du chef d'exploitation ne coïncident pas car le sens de leur choix diffère : pour les enquêtes INSEE, la personne la plus âgée est celle qui est destinée à rester dans le ménage, les enfants étant censés le quitter ; pour les enquêtes du ministère de l'agriculture, les jeunes adultes constituent le futur de l'exploitation, les personnes qui vont la marquer durablement alors que les parents sont destinés à s'en distancer, à en lâcher les rênes.

Une nouvelle fois donc, le choix « formel » d'une même unité statistique (travailler sur la personne de référence des ménages) n'assure en rien une comparabilité statistique des résultats : prenons l'exemple d'un ménage agricole où le père de 60 ans cohabite avec sa conjointe et son fils célibataire de 40 ans. Père et fils ont les mêmes responsabilités sur l'exploitation où ils travaillent : FQP désigne le père (en couple) comme personne de référence alors que le RA choisit son fils (célibataire) comme chef d'exploitation ou premier co-exploitant. La convention statistique qui incite au choix des personnes les plus âgées dans FQP se prête mal à une estimation du célibat. Sur cette base, le célibat est sous-estimé (puisque les personnes de référence sont moins souvent célibataires et que les enfants cohabitants, souvent célibataires, sont invisibles et ne sont pas pris en compte dans le calcul du taux). La convention statistique propre au RA en matière de personne de référence (le choix des personnes responsables les plus jeunes) conduit à l'inverse à surestimer le célibat (parce que les pères, parfois co-exploitants et moins souvent célibataires que les enfants, deviennent invisibles dans le calcul du taux). La façon dont la personne de référence des ménages ou des exploitations agricoles est conventionnellement définie ne permet donc pas une bonne estimation du taux de célibat³⁰.

³⁰ Mais rappelons que rien n'impose évidemment de se limiter à une approche des ménages à partir de la seule personne de référence ou des conventions habituellement utilisées pour la définir. Nous essaierons plus loin de trouver des conventions qui permettent de réaliser de meilleures comparaisons entre les deux sources de données.

3.2. Unité statistique « individu » vs unité statistique « ménage »

L'autre mode de calcul s'appuie sur l'unité statistique « individu ». Chaque individu de la population des agriculteurs peut être pris comme unité statistique et codé comme célibataire ou pas. Dans les publications statistiques sur le célibat, c'est l'unité la plus courante. Pour la statistique agricole, il est possible de compter le nombre d'agriculteurs célibataires recensés dans les exploitations agricoles et de le rapporter au nombre d'agriculteurs présents dans les exploitations agricoles³¹. Au cœur de ce mode de calcul, l'enjeu est le sort des personnes et non pas des collectifs (ménages ou exploitations agricoles). Le centre de l'analyse s'est déplacé.

Si l'unité statistique est l'individu, alors un célibataire vivant seul dans un logement (ou une exploitation agricole) compte pour une unité célibataire ; un couple marié qui vit dans un logement (ou une exploitation agricole), vaut deux unités « mariés ou en couple », car chaque conjoint compte. Dans une évaluation globale du célibat, les couples pèsent donc par construction deux fois plus que les célibataires³². En revanche les adolescents ou jeunes adultes présents dans le ménage, sont souvent célibataires³³ et vont avoir tendance à faire augmenter le taux de célibat. Si ces deux effets se compensent, il est peut-être possible que les estimations « individu » et « ménage » du célibat ne soient pas si éloignées que cela. Faisons la comparaison des modes de calcul en prenant soin de fixer l'enquête et la population (ici l'enquête FQP 2003).

Le taux de célibat des ménages dont la personne de référence est agriculteur (ou agricultrice) non retraité-e est de 10,4 % (47 personnes de référence célibataires sur 450 ménages dont la personne de référence est agriculteur ou agricultrice non retraité-e). Le taux de célibat des individus passe à 16,5 % (122 célibataires sur 739 individus se déclarant agriculteurs). Pourquoi la seconde estimation est-elle plus élevée que la première alors qu'il s'agit de la même enquête ?

En fait, les personnes de référence ne constituent que 60,1 % de l'ensemble des agriculteurs interrogés dans FQP. Les conjoints comptent pour 28,2 % des agriculteurs, les enfants des personnes de référence ou des conjoints comptent pour 10,0 % et le reste des individus compte pour 0,8 %. Pour le second ratio, les 209 conjoints figurent au dénominateur. Les 74 enfants sont présents au dénominateur ainsi qu'au numérateur car ceux-ci, à l'exception de deux, sont tous célibataires. 74 enfants célibataires s'ajoutent donc aux 47

³¹ Cette convention n'est mise en œuvre que partiellement : Rattin (2005, 2006) examine l'état du célibat de tous les co-exploitants des exploitations (et des co-exploitant(e)s). A notre connaissance, aucun auteur n'a essayé de mesurer le célibat de tous les hommes qui se déclarent agriculteur (qu'ils soient co-exploitants ou aides familiaux) dans les exploitations agricoles.

³² Ce résultat dû à des définitions différentes pourrait être moins hétérogène si on se limitait à une évaluation du célibat par sexe.

³³ Au sens où ils ne sont pas mariés et ne cohabitent pas avec un(e) petit(e) ami(e).

personnes de référence célibataires. Passer d'une évaluation « ménage » à une évaluation « individus », conduit à agréger aux personnes de référence dont le taux de célibat est relativement modeste (10,4 %) leurs enfants célibataires dont le taux de célibat est beaucoup plus élevé (92 %)³⁴. Le taux de célibat s'accroît donc en conséquence par rapport à l'estimation ménage.

Pourquoi le taux de célibat des enfants est-il si élevé ? La première explication qui vient à l'esprit est qu'ils sont surtout très jeunes et donc pas encore en couple. Cette explication ne résiste pas aux données car l'âge médian des enfants d'agriculteurs eux-mêmes agriculteurs qui ont été interrogés est de 40 ans. 25 % de ces enfants ont même plus de 45 ans. Les enfants célibataires sont bien souvent des célibataires endurcis. Pourquoi sont-ils si âgés ? D'abord parce qu'on ne compte que ceux qui se déclarent actifs agricoles (et pas les jeunes enfants du ménage). Ensuite parce que l'agriculture est plus souvent marquée que les autres milieux sociaux par une structure de ménage bien particulière : une personne de référence relativement âgée qui cohabite avec des enfants, célibataires pour la plupart. Certains enfants qui travaillent donc avec leurs parents sont encore jeunes (25 % ont moins de 34 ans) et peuvent espérer trouver un conjoint mais pour d'autres la vie et le travail avec les parents correspond à une exclusion durable de la vie de couple.

L'estimation « ménage » est donc particulièrement sensible à la structure très particulière de certains ménages agricoles³⁵ qui ne se retrouve pas forcément dans d'autres milieux sociaux où la décohabitation d'avec les parents est souvent une étape préalable, indispensable, pour former un nouveau couple (Galland, 1993). Ici, au sein d'une même enquête, sur la même population, cette structure de ménage complexe conduit à obtenir un taux de célibat agricole plus élevé avec une unité « individu » qu'avec une unité « ménage ».

3.3. Synthèse : seule l'unité statistique « individu » assure la comparabilité des données

Choisir une unité statistique « ménage » conduit à rendre incomparables les chiffres des enquêtes INSEE et ceux de la statistique agricole car les conventions de définition de la personne de référence introduisent des effets

³⁴ Le taux de célibat des enfants de la personne de référence des ménages qui se déclarent agriculteurs est de 94,2 % dans EHF et 69,4 % ont moins de 40 ans.

³⁵ Selon Rartin (1999, p. 48-49), le taux de ménages complexes (où cohabitent un couple avec au moins un enfant et au moins une autre personne isolée) dans la population française est de 2,1 % en 1997 (enquête Emploi, taux calculé sur une population de couples avec enfants de moins de 25 ans et célibataires) quand le taux de ménages complexes dans les exploitations agricoles individuelles est 22,8 % la même année. Même si le rapprochement est hasardeux en raison des populations différentes (ménages/exploitations individuelles) il est le reflet de pratiques de cohabitation intergénérationnelle spécifiques du monde agricole qui, en dépit d'un recul quantitatif, sont encore très présentes dans les années 1990.

de censure en matière de sexe ou d'âge et produisent donc, en dépit de leur caractère « formellement » proche, des estimations très différentes du célibat.

Choisir une unité « ménage », c'est aussi s'interdire de comparer le célibat entre les PCS au sein d'une même enquête INSEE. En effet, la comparaison selon les différentes PCS du taux de célibat calculé à partir du statut marital de la seule personne de référence des ménages n'est valide qu'à structure constante des ménages. Le taux de célibat des agriculteurs est avec cette méthode systématiquement sous-estimé par rapport à celui des autres PCS (puisqu'on exclut les enfants célibataires et les femmes agricultrices). Seule une estimation avec une unité « individu » nous semble fiable pour les comparaisons entre PCS dans les enquêtes INSEE.

4. Les indicateurs du célibat et de la vie hors couple

Troisième élément central pour expliquer les disparités en matière d'évaluation du célibat : les indicateurs utilisés pour approcher le célibat. En matière d'objectivation du célibat, quatre indicateurs sont disponibles et concurrents dans nos différentes enquêtes :

1. ne jamais avoir été marié,
2. ne pas vivre en couple,
3. ne jamais avoir vécu en couple,
4. ne pas vivre en couple et ne pas avoir été marié.

4.1. Quatre indicateurs « emboîtés »

Le premier indicateur, l'état matrimonial légal, utilisé dans les premières publications sur le célibat (Bourdieu, 1962 ; Jégouzo, 1979) a singulièrement vieilli avec le développement de l'union libre (Toulemon, 1996). Certes les agriculteurs ont moins recours à l'union libre que les autres milieux sociaux³⁶. Le taux de personnes « non mariées » n'est donc pas très éloigné du taux de personnes « hors couple », mais cet indicateur est insatisfaisant pour des comparaisons avec les autres milieux socioprofessionnels. C'est la raison pour laquelle nous n'en parlerons plus par la suite.

Le second indicateur consiste à compter le nombre d'hommes agriculteurs qui n'ont pas de conjoint dans leur logement³⁷. Par rapport à l'indicateur précédent, il conduit à ajouter aux célibataires « légaux », les divorcés,

³⁶ Selon EHF, 6,1 % des actifs agricoles en couple sont célibataires et vivent en union libre contre 9,1 % de l'ensemble de la population interrogée.

³⁷ Ce calcul est assez aisé à effectuer dans la mesure où les enquêtes comme le recensement agricole ou l'enquête FQP effectuent une liste de l'ensemble des personnes du ménage.

les veufs et les personnes séparées d'une union sans mariage. Ce second indicateur mesure ainsi une « solitude conjugale de fait »³⁸ plutôt qu'une non-entrée dans l'institution matrimoniale. Des publications du ministère de l'agriculture utilisent cet indicateur comme référence, donnant au terme de « célibat » une acceptation très large, synonyme de « vie sans conjoint » (voir par exemple Rattin, 2005).

Le troisième indicateur, utilisé par Bessière (2008) ou Mazuy (2002), renvoie au fait de n'avoir jamais connu de vie conjugale et de ne pas vivre en couple actuellement. Pour le questionnaire de l'enquête EHF qui définit cette variable, une « vie conjugale » antérieure est définie comme une « période de vie commune sous le même toit, pendant six mois ou davantage, avec ou sans mariage ». Cet indicateur est plus restrictif que le précédent puisqu'il suffit d'une période de cohabitation de six mois antérieure à la situation de non-cohabitation actuelle pour ne plus être « célibataire »³⁹.

Enfin l'état marital de l'individu au moment de l'enquête constitue un quatrième indicateur du célibat. Cette variable est proposée dans le recensement agricole et utilisée dans quelques publications (Giraud, 2012). Elle comporte quatre modalités⁴⁰ : célibataire, marié (y compris en union libre), divorcé, veuf. Etre célibataire ici signifie ne pas vivre en couple au moment de l'enquête et ne jamais avoir été marié. Cet indicateur est moins strict que le précédent dans la mesure où il insiste sur l'état marital actuel : un agriculteur ayant déjà cohabité six mois avec une compagne mais ne vivant plus avec elle au moment de l'enquête, sera codé comme « célibataire » avec l'indicateur 4, mais pas avec l'indicateur 3. L'avantage de cet indicateur sur le précédent est de pouvoir être calculé aussi sur les enquêtes INSEE comme sur les enquêtes de la statistique agricole. À la différence du célibat légal (indicateur 1), l'indicateur 4 assimile les unions libres à la situation des couples mariés.

³⁸ Cette solitude conjugale ne signifie pas nécessairement une solitude de ces agriculteurs dans la mesure où ceux-ci cohabitent souvent avec leurs parents (Rattin, 1999, p. 46).

³⁹ Notons que cet indicateur souffre d'un mauvais codage dans la mesure où certaines personnes ayant indiqué qu'elles n'avaient jamais vécu en couple ont tout de même déclaré avoir été mariées. Certaines ont même déclaré avoir des enfants et parfois même en nombre important. Les quelques 1 506 personnes dans ce cas ont été réunies avec les personnes déjà mariées. Presque les deux tiers de ces personnes avaient plus de 60 ans (contre un quart dans la population de EHF). Une fois ce recodage effectué, aucune personne déclarant n'avoir jamais vécu en couple ne déclarait d'enfant.

⁴⁰ Il s'agit de la variable ETMP dans les enquêtes du Ministère de l'Agriculture. L'enquête FQP dispose dans sa table « individu » d'une variable intitulée « M » avec les mêmes modalités. Mais la variable M mesure l'état matrimonial légal à la différence d'ETMP qui mesure une situation matrimoniale de fait. Combinée avec la présence ou l'absence du conjoint dans le domicile, la variable M permet de produire un équivalent d'ETMP.

Pour résumer, trois indicateurs⁴¹ présentent des estimations emboîtées du célibat : indicateur 3 (jamais de vie conjugale) < indicateur 4 (pas en couple et jamais marié) < indicateur 2 (pas en couple mais a éventuellement été marié)

4.2. Des estimations à indicateur fixé

Une fois l'indicateur de célibat fixé, les précautions dans le choix de la population assurent une estimation relativement cohérente du célibat par sexe et classe d'âge. L'estimation est meilleure quand la population des agriculteurs actifs est importante (l'enquête EHF est, de ce point de vue, bien plus satisfaisante que FQP). Le tableau suivant montre combien les estimations du célibat faites à partir des enquêtes INSEE et de la statistique agricole concordent quand elles s'appuient sur la même population, la même unité statistique et le même indicateur :

Tableau 4. Taux d'agriculteurs qui ne vivent pas en couple et n'ont jamais été mariés selon le sexe et la classe d'âge dans le RA 2000 et EHF 1999 (population des actifs) en %⁴²

Classe d'âge	Hommes		Femmes	
	Exploitants agricoles ou aides familiaux actifs à titre principal du RA 2000	Agriculteurs actifs de EHF 1999	Exploitantes agricoles ou aides familiales actives à titre principal du RA 2000	Agricultrices actives de EHF 1999
16-29	66,9	63,3	26,2	30,4
30-39	29,7	31,7	7,0	9,2
40-49	17,7	16,2	3,6	5,4
50-59	14,4	16,3	2,8	3,7
60 et plus	23,3	30,4	3,8	5,7
Ensemble	25,2	26,6	4,8	6,9

Source : RA 2000, EHF 1999.

Champ : Tous les individus exploitants ou aides familiaux actifs⁴³ à titre principal pour le RA. N = 42 259 hommes et 23 118 femmes ; tous les individus actifs se déclarant agriculteurs (données pondérées avec la variable « Poids »). N = 3 276 hommes et 2 362 femmes.

Lecture : En 2000, 66,9 % des exploitants agricoles ou aides familiaux actifs masculins âgés de 16 à moins de 30 ans sont célibataires. En 1999, 63,3 % des hommes se déclarant agriculteurs actifs âgés de 18 à moins de 30 ans sont célibataires.

⁴¹ Le célibat légal est une catégorie à part dans la mesure où il est possible de n'avoir jamais été marié et pourtant de vivre avec un conjoint en union libre. Nous ne reprenons donc pas cet indicateur dans la suite de ce travail.

⁴² En raison des faibles effectifs de célibataires agriculteurs dans FQP (113 hommes et 9 femmes) nous n'utilisons pas cette enquête dans ce tableau.

⁴³ Rappelons que les personnes se déclarant agriculteurs ou agricultrices dans les enquêtes INSEE doivent dans les enquêtes de la statistique agricole préciser leur statut (exploitant ou aide familial). Les deux populations sont donc comparables.

Les estimations des classes d'âge extrêmes (les plus jeunes et les plus âgés) sont celles qui concordent le moins bien. Ce sont celles qui sont les moins bien pourvues en effectifs : les jeunes personnes qui se déclarent agriculteurs et les personnes de 60 ans représentent respectivement 5,7 % et 10,0 % pour les hommes (avec 2 823 et 565 célibataires hommes) et 12,0 % et 3,7 % pour les femmes dans le RA 2000 (avec 225 et 106 célibataires femmes). Pour EHF, ils sont respectivement 10,7 % et 4,1 % pour les hommes (avec 170 et 22 célibataires) et 5,0 % et 9,2 % pour les femmes (avec seulement 24 et 4 célibataires). L'estimation sur ces classes d'âge ayant peu d'effectif est donc moins précise que celle effectuée sur les classes d'âge intermédiaires plus nombreuses.

4.3. Au-delà du célibat : l'accès à la vie de couple

Ces trois indicateurs (2, 3 et 4) montrent combien la notion de célibat devient plus difficile à approcher que dans les années 1960 ou 1970 en raison des transformations de la famille. La montée de la cohabitation hors mariage, la croissance des expériences conjugales successives, imposent de préciser la notion, qui ne peut être confondue avec l'état matrimonial légal : doit-on prendre le célibat comme l'exclusion de toute expérience de vie de couple ? Ne s'agit-il pas plutôt aujourd'hui de mesurer dans le célibat toute la part de l'instabilité des situations conjugales qui conduit les individus à vivre des périodes plus ou moins transitoires de vie seule ? Faut-il assimiler le célibat à une situation de douleur affective et relationnelle et intégrer les situations de divorce et de veuvage ? Comme toujours le problème du choix de l'indicateur ne se sépare pas de celui de l'objet de la recherche : prendre pour référence l'indicateur 3, c'est insister surtout sur la difficulté à entrer sur le marché conjugal. C'est un célibat au sens classique, celui de Bourdieu (1962) qui analyse les nouvelles règles du marché matrimonial auxquelles sont confrontés les paysans béarnais dans les années 1950 et 1960 et dont le fonctionnement les exclut durablement de toute expérience de vie conjugale. L'indicateur 4 prend pour objet plutôt l'instabilité des expériences conjugales antérieures au mariage. C'est un célibat en un sens différent puisqu'il tient compte de la fragilité et de l'incertitude plus grandes des processus d'entrée dans des relations conjugales stables ou durables (Galland, 1993 ; Giraud et Singly, 2012).

Les trois indicateurs dévoilent différents niveaux d'accès à la vie de couple. Accès réduit au mieux à des expériences de vie à deux très courtes, accès réduit à des cohabitations parfois longues mais sans mariage, accès à une vie de couple institutionnalisée mais qui s'est soldée par une séparation sans remise en couple postérieure.

Les trois indicateurs du célibat renvoient à des situations emboîtées les unes dans les autres et produisent des estimations ordonnées de cet accès :

Trois résultats peuvent être mis en avant pour décrire l'accès à la vie de couple en fonction des classes d'âge et du sexe :

Tableau 5. Trois estimations de l'accès à la vie de couple en agriculture

Sexe	Classe d'âge	Ne jamais avoir eu de vie conjugale (indicateur 3)	Être non-marié et ne pas avoir de vie conjugale actuellement (indicateur 4)	Ne pas avoir de conjoint aujourd'hui (indicateur 2)
Hommes	18-29	51,4	63,3	63,3
	30-39	23,6	31,7	34,3
	40-49	12,7	16,2	19,8
	50-59	11,8	16,3	22,1
	60 et plus	20,1	30,4	36,7
	Ensemble	20,3	26,6	30,2
Femmes	18-29	25,2	30,4	30,4
	30-39	6,7	9,2	11,5
	40-49	4,0	5,4	9,1
	50-59	2,2	3,7	11,4
	60 et plus	3,5	5,7	21,8
	Ensemble	5,0	6,9	12,9
Ensemble	Total	15,3	20,3	24,6

Source : EHF 1999.

Champ : Hommes et femmes se déclarant agriculteurs actifs (données pondérées avec la variable « Poids »). N = 3 276 hommes et 2 362 femmes.

Lecture : 51,4 % des hommes âgés de 18 à moins de 30 ans se déclarant agriculteurs actifs en 1999 n'ont jamais vécu conjugalement.

- La situation des agriculteurs face à l'accès à la vie de couple se révèle très contrastée : un fort célibat (autour de 15 %) correspondant à une difficulté à rencontrer des partenaires et à aboutir à une résidence d'une durée d'au moins 6 mois ; un célibat (20 % soit 5 points de plus et 6 chez les hommes plus touchés que les femmes) correspondant à une instabilité dans les choix amoureux et correspondant à des périodes de vie hors couple après une cohabitation relativement longue (au moins 6 mois) mais qui s'est terminée sans aboutir au mariage, enfin une vie sans conjoint (5 % supplémentaires, 6 % pour les femmes, plus touchées par le veuvage) qui correspond à une situation de vie hors couple après un mariage (veuvage ou divorce).
- La situation des femmes est très différente de la situation des hommes puisque les femmes sont quatre à cinq fois moins célibataires que les hommes : ce résultat massif doit cependant être remis dans son contexte. La population des femmes agricultrices est particulière dans la mesure où devenir agricultrice pour les femmes se fait assez peu par la reprise de l'exploitation familiale (où les fils sont préférés). L'entrée des femmes dans la profession agricole, en dépit d'une avancée notable en matière de féminisation des formations agricoles (Dahache, 2012), se fait encore essentiellement par le mariage (Giraud, 2014). Profession et statut conjugal sont étroitement liés et cela à tout niveau puisque les femmes quittent la profession dans les cas de séparations ou de divorce (Bessière, 2008)

et peuvent à ce moment choisir de se reconvertir professionnellement (Toulemon, 1998). On comprend dès lors que le célibat des femmes soit si faible par rapport à celui des hommes. Il correspond sans doute à la petite part des jeunes femmes qui s'installent en agriculture en tant qu'héritières et qui peuvent éprouver, comme les jeunes hommes, certaines difficultés à trouver un conjoint.

- L'ampleur du célibat (mesuré par les deux premières colonnes) se réduit avec l'âge (hormis pour la classe d'âge la plus âgée⁴⁴) : les variations sont fortes mais à partir de 40-49 ans, le taux de vie sans conjoint atteint un palier et bouge comparativement assez peu. La vie hors couple (troisième colonne) connaît une courbe en U avec un minimum pour la génération des 40-49 ans qui connaissent un célibat minimal et une ampleur du divorce et des situations de veuvage moins fort que dans les classes d'âge précédentes (et des possibilités de reclassement qui sont plus faciles à cet âge qu'après).

Les taux des différentes formes d'accès à la vie de couple sont donc fortement différenciés selon les classes d'âge et le sexe des agriculteurs. Témoignent-ils d'une difficulté particulière de ce groupe social à accéder à la vie de couple par rapport aux autres groupes sociaux ?

5. Les agriculteurs ont-ils plus de difficultés d'accès à la vie de couple que les autres groupes socioprofessionnels ?

Sur la base d'une population d'individus actifs, nous allons comparer la situation des PCS au regard des trois indicateurs ci-dessus. Le fait de ne pas être en couple peut être l'effet d'un choix positif de la part des individus. C'est surtout le cas pour les classes d'âge les plus jeunes. Mais la vie à deux reste un idéal fort pour les individus et la situation conjugale pour les classes plus âgées, celle de 40-49 ans sert souvent à mesurer la situation conjugale subie par les acteurs. C'est ce qu'on a appelé, dans la littérature sociologique, le « célibat définitif ». Nous effectuerons nos comparaisons entre PCS pour cette classe d'âge et pour chaque sexe⁴⁵.

Comme l'ont déjà montré d'autres publications la position sociale explique pour partie les difficultés d'accès à la vie de couple. Les hommes les moins dotés socialement sont aussi ceux qui se retrouvent le plus souvent conjugalement seuls. Pour les femmes, c'est l'inverse, puisque celles qui ont une profession élevée dans la hiérarchie sociale et nécessitant un haut niveau

⁴⁴ La situation de celle-ci renvoie à notre population de référence : les actifs agricoles encore en activité après 60 ans ont plus de chances d'être des personnes célibataires et donc sans successeur, ce qui peut les conduire à continuer à être actifs aussi tard que possible.

⁴⁵ Pour une analyse centrée sur les déterminants du célibat des agriculteurs voir Giraud (2012).

de diplôme sont aussi celles qui sont les plus touchées par le célibat (Singly, 1987). Retrouve-t-on ici ces résultats bien connus ?

Tableau 6. Proportion d'individus de 40 à 49 ans qui n'ont jamais eu de vie de couple

Hommes		Femmes ⁴⁶	
Clergé religieux	27,6	12,6	Cadre de la fonction publique
Agriculteur sur petite exploitation	23,6	12,2	Ingénieur et cadre technique d'entreprise
Agriculteur sur moyenne exploitation	15,9	9,8	Professeur, profession scientifique
Ouvriers Non Qualifiés (ONQ) de type industriel	15,6	9,4	Profession de l'information, des arts et des spectacles
ONQ de type artisanal	15	9,4	Professions intermédiaires administratives de la FP
Profession de l'information, des arts et des spectacles	14,5	9,2	Professions intermédiaires de la santé
Employé administratif d'entreprise	14,2	8,3	Technicien
Personnel des services directs aux particuliers	13,7	8	ONQ de type artisanal
Ouvrier agricole	13,6	7,9	Chauffeur
Agriculteur (ensemble)	12,7	7,7	Cadre administratif et commercial d'entreprise
Employé de commerce	12,5	7,6	Profession libérale
Employé civil et agent de service de la FP	11,8	7,4	Instituteur
Ouvriers Qualifiés (OQ) transport	10,5	6,6	Agriculteur sur petite exploitation
OQ de type artisanal	10,4	6,6	OQ de type artisanal
Agriculteur sur grande exploitation	8,9	6,5	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
Instituteur	8,6	6,5	Employé civil et agent de service de la FP
Professions intermédiaires administratives de la FP	8	6,5	Employé administratif d'entreprise
OQ de type industriel	7,2	6,4	ONQ de type industriel
Chauffeur	6,5	5,8	OQ de type industriel
Policier et militaire	6,4	5,6	OQ transport
Technicien	6,2	5,5	Employé de commerce
Cadre de la fonction publique	5,9	5,4	Artisan
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	5,7	5,3	Agriculteur sur moyenne exploitation

⁴⁶ Aucune femme faisant partie du clergé religieux n'a été interrogée dans l'échantillon central de l'enquête EHF dans la mesure où elles vivent pour la plupart en communauté et pas dans des ménages ordinaires. Pour cette raison cette modalité a été supprimée. Il est évident toutefois que le célibat doit être une situation dominante pour cette population particulière.

Tableau 6. Proportion d'individus de 40 à 49 ans qui n'ont jamais eu de vie de couple (suite)

Hommes		Femmes	
Cadre administratif et commercial d'entreprise	5,6	5,2	Policier et militaire
Professions intermédiaires de la santé	5,3	4,9	Contremaître, agent de maîtrise
Commerçant et assimilé	5,2	4,7	Commerçant et assimilé
Chef d'entreprise (10 salariés et plus)	4,7	4,5	Personnel des services directs aux particuliers
Ingénieur et cadre technique d'entreprise	4,4	4	Agriculteur (ensemble)
Professeur, profession scientifique	4,2	2,4	Agriculteur sur grande exploitation
Profession libérale	4,1	2,3	Ouvriers agricoles
Artisan	3,5	1,7	Chef d'entreprise (10 salariés et plus)
Contremaître, agent de maîtrise	2,5		
Ensemble	8,7	6,1	Ensemble

Source : EHF 1999.

Champ : Hommes et femmes âgés de 40 à 49 ans, interrogés dans EHF. Données pondérées avec la variable « Poids ». N = 28 120 hommes et 43 516 femmes.

Lecture : 27,6 % des hommes actifs déclarant faire partie de la PCS « Clergé » n'ont jamais vécu conjugalement.

Du côté des hommes, trois groupes peuvent être distingués : très isolés des autres PCS, les représentants de la catégorie « clergé »⁴⁷ et les agriculteurs sur petite exploitation ont le plus de chance de n'avoir jamais eu d'expérience de vie de couple (un quart des individus de ces deux PCS est dans cette situation). Un deuxième groupe de PCS se dessine avec des taux de célibat qui vont de 15 % à 10 %. On y retrouve les agriculteurs sur moyenne exploitation (qui ont le taux le plus élevé de ce second groupe) ainsi que les PCS les moins bien loties des groupes professionnels ouvriers et employés : les ouvriers non qualifiés masculins, les ouvriers agricoles, les employés de commerce ou de service à la personne sont les plus enclins à ne jamais avoir vécu en couple. Les professions de l'information des arts et du spectacle dont une grande partie est caractérisée par les difficultés de l'intermittence sont également dans la même catégorie. Un troisième groupe, où l'on retrouve les PCS favorisées des différents groupes sociaux, regroupe les hommes les moins touchés par cette forme de célibat (10 % tout au plus) : les agriculteurs sur grande exploitation, les instituteurs, les professions intermédiaires administratives de la fonction

⁴⁷ On rappelle, pour mémoire, que la vie conjugale des professionnels regroupés dans la catégorie « Clergé » est autorisée pour des cultes comme le protestantisme par exemple. De même certains professionnels d'aujourd'hui ont pu avoir une expérience de vie à deux avant de se tourner vers cette activité.

publique ou les ouvriers qualifiés de l'industrie. Le statut social, au sein de chaque catégorie sociale, constitue un facteur qui favorise l'accès à la vie de couple. La catégorie des agriculteurs est du point de vue de l'accès à la vie de couple fortement hétérogène.

Chez les femmes, comme attendu, les professions intellectuelles sont les plus touchées par le célibat : cadre de la fonction publique, ingénieur, professeur, profession de l'information et du spectacle. Les personnes de ces PCS, fortement définies par le niveau de diplôme, ont plus de mal à avoir une première expérience de couple que celles de PCS caractérisées par un niveau de diplôme faible. Un deuxième effet se dessine : parmi les PCS qui ne sont pas définies par un haut niveau de diplôme, les PCS sont d'autant moins touchées par le célibat qu'elles sont associées à la possession d'un capital économique : les agricultrices, comme les agriculteurs sont d'autant moins sujettes au célibat que leur exploitation est importante. Le taux de célibat des agricultrices sur moyenne exploitation côtoie celui des femmes artisanes, celui des agricultrices sur grande exploitation côtoie celui des femmes chef d'entreprise de plus de dix salariés. Le taux de célibat des femmes sur petite exploitation est l'un des plus élevés parmi les femmes de PCS peu définies par le diplôme.

Le premier effet est bien connu : l'allongement de la durée des études conduit les jeunes femmes à repousser l'entrée en couple stable⁴⁸. Et au moment où elles sont installées dans leur activité professionnelle, elles trouvent finalement peu d'hommes libres de leur âge puisque les hommes s'unissent à des femmes plus jeunes qu'eux de deux ans en moyenne (Singly, 1987). Les femmes des professions fortement définies par le diplôme sont peu attractives pour une autre raison⁴⁹ : elles sont trop définies par leur dimension professionnelle et semblent ne donner qu'une place réduite à la fonction de *care* familial qu'elles sont censées assumer (Singly, 1992). L'effet du capital économique sur le célibat des femmes est en revanche moins connu. Si les femmes des professions indépendantes (agriculture, commerce, artisanat) sont les moins touchées par le célibat, c'est parce que ce sont des professions dans lesquelles les femmes rentrent surtout par le mariage. Choix conjugal et choix professionnel sont donc étroitement liés pour ces femmes de l'artisanat (comme la boulangerie, étudiée par Bertaux-Wiame,

⁴⁸ Toulemon (1998, p. 44) note également que les femmes célibataires installées comme agricultrices ont des chances de se marier plus faibles que toutes les autres femmes (hormis les femmes exerçant une profession libérale). Les hommes agriculteurs célibataires déjà installés sont la catégorie sociale qui a le moins de chance de se marier.

⁴⁹ Notons toutefois que l'effet du capital scolaire sur la vie seule des femmes est en train de se modifier. Selon Daguét et Niel (2010, p. 3), en 2006, les femmes trentenaires diplômées ont plus de chance de vivre en couple que les femmes de même âge sans diplôme. Au-dessus de 40 ans « les diplômées vivent d'autant moins en couple que leur niveau d'études est élevé ».

1982) ou de l'agriculture⁵⁰. Être agricultrice a donc souvent pour contrepartie d'être en couple avec un agriculteur. Celles, rares, qui en revanche choisissent d'être agricultrices sans passer par le mariage, s'installent souvent sur des exploitations assez petites⁵¹ car les jeunes femmes sont peu dotées en capitaux fonciers (Barthez, 1994).

Être célibataire après avoir connu des périodes de vie de couple (deuxième indicateur) dévoile des effets similaires mais une modification de la position des agriculteurs masculins sur moyenne exploitation :

Chez les hommes, les PCS les plus fortement touchées par cette forme de célibat en dépit d'unions de fait antérieures stables sont à nouveau les PCS les moins qualifiées ou les plus précaires de chaque groupe socio-professionnel : les exploitants sur petite exploitation, les ouvriers non qualifiés, les ouvriers agricoles, les personnels des services directs aux particuliers, les employés de commerce. Les professions des arts et du spectacle sont aussi touchées par cette forme de vie en solo. Les hommes agriculteurs sur moyenne et grande exploitation se retrouvent au même niveau en matière de célibat de ce type

Tableau 7. Proportion d'individus de 40 à 49 ans qui ne sont pas en couple mais qui ont déjà été en couple stable (non marié)

Hommes		Femmes	
Ouvriers agricoles	10,4	15,1	Ingénieur et cadre technique d'entreprise
Agriculteur sur petite exploitation	9,2	11,6	Policier et militaire
Personnel des services directs aux particuliers	8,7	9,4	Professeur, profession scientifique
Profession de l'information, des arts et des spectacles	8,5	7,9	Cadre administratif et commercial d'entreprise
ONQ de type artisanal	7	7,6	Profession de l'information, des arts et des spectacles
Employé de commerce	6,4	7,5	OQ transport
Clergé religieux	5,5	6,2	Contremaître, agent de maîtrise
Employé administratif d'entreprise	5,2	6	Professions intermédiaires de la santé
ONQ de type industriel	5,1	5,6	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises

⁵⁰ Selon Toulemon (1998, p. 40), 15 % des hommes agriculteurs ont accédé à l'indépendance professionnelle et se sont mariés la même année, c'est le cas de 25 % des agricultrices.

⁵¹ « Quelle que soit la spécialisation de l'exploitation, rares sont les jeunes femmes à la tête d'une grande exploitation : une femme sur trois seulement dirige une exploitation de plus de 40 UDE, contre plus d'un homme sur deux. À l'opposé, 40 % des femmes ont une exploitation de taille inférieure à 16 UDE, contre 20 % des hommes » (Rattin, 2002b, p. 17).

Tableau 7. Proportion d'individus de 40 à 49 ans qui ne sont pas en couple mais qui ont déjà été en couple stable (non marié) (suite)

Hommes		Femmes	
Employé civil et agent de service de la FP	5,1	4,6	Profession libérale
OQ de type artisanal	4,7	4,5	Instituteur
OQ transport	4,5	4,4	Cadre de la fonction publique
Chauffeur	4,1	4,4	Employé administratif d'entreprise
Professeur, profession scientifique	4	4,3	Employé de commerce
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	3,7	4,2	OQ de type artisanal
Instituteur	3,6	4,2	Employé civil et agent de service de la FP
Agriculteur (ensemble)	3,5	4,1	ONQ de type industriel
Professions intermédiaires de la santé	3,3	4	ONQ de type artisanal
Commerçant et assimilé	3,1	3,9	Professions intermédiaires administratives de la FP
Professions intermédiaires administratives de la FP	3,1	3,5	OQ de type industriel
Policier et militaire	3,1	3,5	Personnel des services directs aux particuliers
Technicien	3	3,4	Artisan
OQ de type industriel	3	3,4	Ouvriers agricoles
Artisan	2,9	3,3	Technicien
Agriculteur sur moyenne exploitation	2,8	3,1	Agriculteur sur petite exploitation
Agriculteur sur grande exploitation	2,7	2,7	Commerçant et assimilé
Contremaître, agent de maîtrise	2,6	1,4	Agriculteur (ensemble)
Cadre de la fonction publique	2,4	1,3	Agriculteur sur moyenne exploitation
Profession libérale	1,7	0,9	Agriculteur sur grande exploitation
Cadre administratif et commercial d'entreprise	1,7	0,7	Chauffeur
Ingénieur et cadre technique d'entreprise	1,2	0	Chef d'entreprise (10 salariés et plus)
Chef d'entreprise (10 salariés et plus)	1		

Source : EHF 1999.

Champ : Hommes et femmes âgés de 40 à 49 ans, interrogés dans EHF. Données pondérées avec la variable Poids. N = 28 120 hommes et 43 516 femmes.

Lecture : 10,4 % des hommes ouvriers agricoles ne vivent pas en couple actuellement et n'ont jamais été mariés mais ont déjà eu au moins une expérience de vie conjugale de plus de six mois.

et parmi les PCS les moins touchées. Le comportement des agriculteurs, plus légitimiste (ils vivent moins souvent en union libre) que certaines autres PCS, permet de comprendre pourquoi ils sont moins touchés par la fragilité des expériences de vie à deux stable.

Chez les femmes, l'effet du capital scolaire est toujours net. Les mêmes PCS diplômées et favorisées sont les plus touchées par ce célibat. Les agricultrices comme les autres femmes ayant une profession indépendante à capital économique se retrouvent en revanche parmi les PCS les moins touchées par ce type de célibat.

L'indicateur de vie seule après mariage dévoile une autre hiérarchisation des PCS :

Tableau 8. Proportion d'individus de 40 à 49 ans qui ne sont pas en couple mais qui ont déjà été mariés (divorcés ou veufs)

Homme		Femmes	
Employé administratif d'entreprise	11,5	21,2	OQ de type artisanal
Employé civil et agent de service de la Fonction Publique	10,6	21,1	Contremaître, agent de maîtrise
OQ de type artisanal	9,8	18,7	Chauffeur
Commerçant et assimilé	9,3	18,4	Ingénieur et cadre technique d'entreprise
ONQ de type industriel	9,1	18,2	Cadre administratif et commercial d'entreprise
OQ de type industriel	9,1	18,2	Employé civil et agent de service de la Fonction Publique
ONQ de type artisanal	8,8	18,0	Policier et militaire
Chauffeur	8,6	17,8	OQ transport
Technicien	8,4	17,7	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
Employé de commerce	8,4	17,5	Employé de commerce
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	8,2	16,5	Cadre de la fonction publique
Policier et militaire	8,0	16,2	Professions intermédiaires de la santé
Ouvriers agricoles	7,9	16,2	ONQ de type industriel
Chef d'entreprise (10 salariés et plus)	7,8	15,5	ONQ de type artisanal
OQ transport	7,7	15,2	Technicien
Professeur, profession scientifique	7,5	15,0	Personnel des services directs aux particuliers
Personnel des services directs aux particuliers	7,3	14,9	OQ de type industriel
Professions intermédiaires administratives de la FP	7,3	14,6	Employé administratif d'entreprise
Professions intermédiaires de la santé	6,9	14,5	Instituteur

Tableau 8. Proportion d'individus de 40 à 49 ans qui ne sont pas en couple mais qui ont déjà été mariés (divorcés ou veufs) (suite)

Homme		Femmes	
Contremaître, agent de maîtrise	6,8	14,4	Professions intermédiaires administratives de la FP
Artisan	6,5	13,9	Profession libérale
Instituteur	6,5	13,9	Profession de l'information, des arts et des spectacles
Agriculteur sur petite exploitation	6,3	13,5	Ouvriers agricoles
Cadre administratif et commercial d'entreprise	6,3	13,3	Commerçant et assimilé
Cadre de la fonction publique	5,3	11,2	Artisan
Ingénieur et cadre technique d'entreprise	5,0	10,6	Professeur, profession scientifique
Profession libérale	4,8	7,1	Chef d'entreprise (10 salariés et plus)
Agriculteur sur moyenne exploitation	4,5	6,7	Agriculteur sur moyenne exploitation
Profession de l'information, des arts et des spectacles	4,5	5,1	Agriculteur sur petite exploitation
Agriculteur (ensemble)	3,6	3,7	Agriculteur (ensemble)
Clergé religieux	3,0	2,0	Agriculteur sur grande exploitation
Agriculteur sur grande exploitation	2,5		

Source : EHF 1999.

Champ : Hommes et femmes âgés de 40 à 49 ans, interrogés dans EHF et retrouvés dans le recensement de population. Données pondérées avec la variable « Poids ». N = 28 120 hommes et 43 516 femmes.

Lecture : 11,5 % des hommes employés administratifs d'entreprise vivent sans conjoint au moment de l'enquête après avoir été mariés.

Chez les hommes, les agriculteurs font partie des PCS les moins touchées par cette situation de vie sans conjoint après un mariage. Plus la dimension de l'exploitation est importante et moins les agriculteurs sont confrontés à cette situation. Ce sont les PCS de la classe moyenne (employé de la fonction publique, employés administratif d'entreprise...) ou du haut des classes populaires (ouvriers qualifiés) qui sont les plus touchés dans la tranche d'âge considérée par une séparation ou un décès après mariage. Là encore la grande stabilité des couples formés dans le milieu agricole et la moindre prégnance du divorce (notamment en raison des enjeux financiers et professionnels, Bessière (2008)) est confirmée par ce tableau.

Chez les femmes, la situation est identique à celle des hommes et proche de l'indicateur précédent : les agricultrices sont les femmes les moins touchées par une vie hors couple après mariage dans cette tranche d'âge. La stabilité de la vie de couple dans ce milieu est cependant proche des autres indépendantes (commerçantes, chefs d'entreprise, artisanes...) ou des femmes professeuses. En revanche, les femmes de milieu moyen ou

populaire salariées sont relativement plus touchées par cette situation de vie hors couple après mariage. Cela confirme bien la différence en matière d'accès au couple entre les PCS favorisées fortement définies par le diplôme qui ont du mal à entrer en couple stable (et à avoir des enfants) mais restent assez stables une fois qu'elles sont en couple et les PCS salariées moyennes ou populaires qui entrent en couple plus facilement mais sont plus fortement touchées par le divorce ou la séparation et ont des difficultés à se remettre en couple après celle-ci (Daguet et Niel, 2010 ; Buisson et Daguet, 2012, p. 3). La situation particulière des femmes agricultrices, comme celle des femmes artisanes ou commerçantes, s'explique aussi à nouveau par le lien entre choix de la profession et choix conjugal : une fois la séparation ou le divorce effectué, ces femmes sont conduites à abandonner le métier qu'elles effectuaient aux côtés de leur conjoint masculin. En agriculture tout particulièrement, le mari reste plus souvent propriétaire des moyens de production (Barthez, 1994) et les séparations causent alors la perte du poste et poussent à des reconversions professionnelles (Bessière, 2008).

6. Conclusion

La situation des agriculteurs face à l'accès à la vie de couple est donc particulièrement contrastée en 1999. Un premier contraste existe dans les formes de célibat : les agriculteurs sont plus particulièrement touchés par l'absence d'expérience de couple mais finalement ils sont moins touchés par un célibat après une expérience longue de vie de couple, voire une situation de vie hors couple après un mariage. Les agriculteurs entrent donc plus difficilement sur le marché conjugal mais une fois en couple, le restent plutôt mieux que les actifs des autres PCS. Le célibat a cependant bien changé depuis *Le bal des célibataires* : comme en témoignent les sites internet de rencontre pour agriculteurs (comme « vachement.fr »), les agriculteurs ne sont pas sans expérience sexuelle ou amoureuse. La difficulté porte aujourd'hui davantage sur le choix de cohabiter dans un même logement (souvent sur l'exploitation). Le célibat a suivi la même évolution que le mariage : son lien avec la sexualité et les expériences amoureuses s'est distendu. Plus tout à fait le même, il conserve des éléments du passé avec cette difficulté particulière des agriculteurs à former un couple stable et cohabitant.

Le contraste est ensuite interne : les hommes sont particulièrement touchés à la différence des femmes. Mais ce contraste est en partie trompeur puisque les femmes entrent dans l'agriculture surtout par le mariage. Celles qui ont choisi l'agriculture « hors mariage », à l'instar des hommes, rencontrent des difficultés proches de celles des hommes : plus l'exploitation est petite et plus elles ont des difficultés à accéder à une première expérience de vie à deux.

La situation des agriculteurs sur petite exploitation est particulièrement défavorable puisqu'ils sont la PCS la plus touchée par la difficulté d'accès à une vie de couple stable. Les agriculteurs sur grande exploitation connaissent aussi peu de difficultés pour entrer sur le marché conjugal que les classes moyennes et supérieures et pour rester en couple. Les clivages se démultiplient : certains métiers de l'agriculture comme l'élevage laitier sont plus touchés par les difficultés de l'accès à la vie de couple que d'autres métiers (Giraud, 2012).

L'accès à la vie de couple révèle donc les clivages propres au milieu social agricole, clivages sociaux et sexués ainsi que la position de ces fractions du milieu agricole par rapport aux autres milieux socioprofessionnels de la société française.

Bibliographie

- Barthez A. (1982) *Travail, famille et agriculture*, Paris, Economica, 193 p.
- Barthez A. (1994) Le patrimoine foncier des agriculteurs vivant en couple, *Agreste Analyse et Études Cahiers*, 17-18, 23-36.
- Bertaux-Wiame I. (1982) L'installation dans la boulangerie artisanale, *Sociologie du travail* 24(1), 8-23.
- Bessière C. (2008) Se marier pour aller jusqu'au bout ensemble ? Ruptures conjugales et transmission des exploitations agricoles dans la lignée, *Revue d'Études en Agriculture et Environnement*, 88(3), 47-70.
- Bourdieu P. (1962) Célibat et condition paysanne, *Études rurales*, 5-6, 32-136.
- Buisson G., Daguet F. (2012) Qui vit seul dans son logement ? Qui vit en couple ?, *INSEE Première*, 1392, 4 p.
- Daguet F., Niel X. (2012) Vivre en couple. La proportion de jeunes en couple se stabilise, *INSEE Première*, 1281, 4 p.
- Dahache S. (2012) *La féminisation de l'enseignement agricole*, Paris, L'harmattan, 248 p.
- Galland O. (1993) *Sociologie de la jeunesse*, collection « U sociologie », Paris, Armand Colin, 231 p.
- Giraud C. (2012) Le célibat des agriculteurs : unité et diversité, *Déméter* 2013, 297-316
- Giraud C. (2014) Une distance sociale intime. Hétérogamie parentale et choix de l'agriculture par les fils et filles d'agriculteur, in : *Le travail et la famille dans le monde rural (XVI^e-XXI^e siècles)*, Boudjaaba, F. (dir.), Rennes, PUR, à paraître.
- Giraud C., Singly F. de (2012) S'aimer. Être en couple sans se prendre la tête, *Sciences humaines*, 234, 50-53.
- INSEE (1998) *Les campagnes et leurs villes*, Paul Champsaur (ed), Paris, INSEE-INRA, 203 p.

- Jégouzo, G. (1979) Le célibat paysan en 1975, *Population*, 34(1), 27-41.
- Jégouzo G. (1991) L'évolution après 1975 du célibat agricole masculin, *Population*, 46(1), 41-61.
- Kaufmann J.-C. (1994) Vie hors couple, isolement et lien social : figures de l'inscription relationnelle, *Revue française de sociologie*, 35(4), 593-617.
- Laurent C., Rémy J. (2000) L'exploitation agricole en perspective, Problématiques et débats, *Le courrier de l'environnement de l'INRA*, 41, 5-22.
- Mazuy M. (2002) *Situations familiales et fécondité selon le milieu social, Résultat à partir de l'enquête EHF de 1999*, Documents de travail, 114, 60 p.
- Rattin S. (1999) Deux exploitants individuels sur cinq vivent seuls ou uniquement avec leur conjoint, *Agreste, Les Cahiers*, 46, 45-55.
- Rattin S. (2002a) Le tourisme à la ferme reste marginal, *Agreste Primeur* 107, 4 p.
- Rattin S. (2002b) L'agriculture au féminin se professionnalise, *Agreste Cahiers*, 2, 15-22.
- Rattin S. (2005) Enquête structure 2003 – Les conjointes consacrent moins de temps à l'exploitation, *Agreste Cahiers*, Spécial Structure n° 2.
- Rattin S. (2006) Actifs familiaux professionnels : les deux tiers sont des co-exploitants, *Agreste Cahiers* 4, 13-22.
- Rémy J. (1986) *Profession : agriculteur*, Paris, INRA, 47 p., ronéo.
- Rémy J. (1987) Qui est agriculteur ? Identité statistique, identité sociale et politique agricole, colloque « *Les agriculteurs et la politique depuis 1970* », Association française de sciences politiques, Paris, France, 30 nov.-2 déc., 80 p., ronéo.
- Rémy J. (1990) Qui est agriculteur ?, in : *Les agriculteurs et la politique*, chapitre 1, partie 3, Coulomb P. (dir.), Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 257-265.
- SCEES (2000) *Instructions aux enquêteurs*, Paris, ministère de l'agriculture et de la Pêche, 2 et 96 p.
- SCEES (2002) 78 000 éleveurs spécialisés dans la viande bovine, *Agreste primeur*, 110, 4 p.
- Singly F. de (1987) *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, PUF, 246 p.
- Singly F. de (1992) Le célibat contemporain in : *La nuptialité*, Hibert, T., Roussel, L. (dir.), Paris, PUF-INED, 75-87.
- Toulemon L. (1996) La cohabitation hors mariage s'installe dans la durée, *Population*, 51(3), 675-716.
- Toulemon L. (1998) Situation professionnelle et comportements familiaux des indépendants, *Économie et statistique*, 319-320, 29-51.